

Accord national - Plan stratégique :

Circulez, y a rien à (a)voir !

Le 16 décembre dernier, lors de la seconde plénière de “négociations”, le texte a soulevé un tout petit coin du voile sur le “plan stratégique 2030”, mais... seulement dans le préambule ! ■ Les missions de service public sont en ligne de mire ■ Et pas question d'en savoir plus, ce n'est pas le sujet ! ? ■ Pourtant, cet accord est sensé accompagner “socialement” les futures orientations de l'entreprise...

Nos patrons récitent leurs mantras !

La petite musique n'est pas nouvelle mais en cette année 2020 particulièrement troublée, elle devient lancinante. Désormais, il est fait table rase du discours émouvant sur les besoins de service public ou du courage des postier-es pendant les confinements. Foin des missions essentielles à la nation, les dirigeants reviennent aux fondamentaux de l'économie ultra-libérale : le service public coûte trop cher !

Parmi ces quatre missions : le Service Universel (distribution du Courrier) ! Pourtant le navire amiral de La Poste a rapporté du fric au moins jusqu'en 2017 ! Mais dans le monde cynique du capitalisme, ce qui brille un jour est jeté aux orties le lendemain. En 2020, il est pestiféré car les résultats financiers sont évidemment en baisse suite à la pandémie entraînant l'explosion du numérique. Pour les stratèges postaux, il faut saisir l'opportunité. Depuis des années, ils nous répètent que le Courrier est à bout de souffle ! D'autant que c'est dans cette Branche qu'il y a le plus de main d'œuvre... Pile-poil pour le “plan stratégique” qui sera placé sous le signe des économies, en commençant par l'emploi.

Les recrutements... sous l'éteignoir !

On pourrait nous accuser de forcer le trait, pourtant ce texte serait à même d'habiller un PSE (« Plan de Sauvegarde de l'Emploi ») au vu des thèmes abordés. La globalité du texte de l'accord ne propose qu'une unique perspective : la mobilité ! Déjà le fil rouge de son prédécesseur (« Un avenir pour chaque postier ») mais il y a quelques “nouveauautés” :

■ **Mobilité fonctionnelle** : c'est le nouveau manager qui déterminera le versement ou non de la prime ainsi que son montant ! Ni une ni deux, ces postier-es qui perdront leur poste, pour certain-es, seront obligé-es de changer de fonction avec cerise sur le gâteau... sans garantie d'indemnités !

■ Autre nouveauté, et non des moindres, le CDD de projet débarque. La précarité se répandra toujours plus. Ce type de contrat devrait être l'objet d'un accord spécifique. Le glisser dans un texte « d'accompagnement social » ne manque pas de cynisme !

TPAS perd et manque !

Sous couvert d'un discours de « protection » des postier-es, La Poste s'absout de ses obligations de garantir la santé morale et physique des salarié-es. Protéger les personnels : « *C'est également porteur de la performance additionnelle pour l'entreprise* ».

Nos patrons n'ont honte de rien, surtout que chaque année le bilan des accidents de travail, des maladies professionnelles et des restrictions d'aptitudes de postier-es est toujours en hausse. La Poste le sait mais s'inquiète... pour les résultats : « *L'absence est (sauf exceptions) une période difficile pour le postier et une source de moindre performance pour l'équipe, l'entité et donc pour l'entreprise* ». Pour SUD PTT, il n'y a qu'un seul vaccin : des moyens de remplacement pérennes. Ce n'est pas le tour de vis supplémentaire promis dans la gestion des emplois qui y répondra !

Quant à la pénibilité, la direction a fermé la porte à toutes discussions... perfidement. Dans le texte de l'accord, début novembre, il était prévu de revoir la liste des fonctions pénibles. Oh surprise ! Le sujet a disparu un mois plus tard ! Entre-temps, la direction a sorti de manière unilatérale de nouvelles mesures sur le TPAS, plus contraignantes et exit le chantier sur les fonctions pénibles !

■ Quant aux engagements sur l'emploi : “ Les évolutions des activités de La Poste conduisent à développer une gestion des effectifs qui privilégie les recrutements internes pour répondre aux besoins de postes à pourvoir ”. Une phrase lourde de sens !

Pour la direction, droite dans ses bottes : « moins de recrutements externes, c'est une opportunité pour la mobilité interne », un accord bénéfique pour les postier-es qu'ils nous disent !

- **Des emplois et des embauches, chaque départ doit être remplacé ;**
- **Embauche en CDI pour les alternant-es, apprenti-es, CDD et intérimaires ;**
- **Prise en compte de la pénibilité, notamment grâce à des mesures d'âge et départ en retraite anticipée, avec sur-cotisation de l'employeur ;**
- **Revalorisation de salaires.**